Pourquoi et comment réussir un partenariat en EPS ?

A l'attention des formateurs pour accompagner les professeurs des écoles et réguler les partenariats

Plus-value du partenariat

- **Diversifier les activités** pour atteindre un parcours sportif de l'élève riche et varié (programmation EPS d'école, de classe), enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves
- Accéder à des **activités physiques nouvelles** (et/ou à encadrement renforcé) avec intervention de professionnels qualifiés
- **Co-construire des projets pédagogiques** avec appui de documents fédéraux (apport des partenaires) en lien avec les programmes en EPS
- Bénéficier de l'**expertise technique** de l'intervenant extérieur
- Accéder à du **matériel**, à des **structures spécifiques partagées**
- Organiser des **rencontres sportives** (en collaboration avec l'USEP)
- Contribuer à faire monter en compétences le professeur des écoles (co-intervention formatrice pour rendre autonome le professeur des écoles dans la mise en œuvre d'un cycle EPS)
- **Co-intervenir professeur des écoles/intervenant extérieur** en complémentarité dans le respect des rôles de chacun (professeur des écoles, référent pédagogique et gestion de classe / intervenant extérieur, expert sur l'activité menée, garant de la sécurité dans l'analyse didactique de l'activité)
- Mieux prendre en compte les **besoins spécifiques** des élèves grâce à une meilleure différenciation, rendre lisible les **progrès des élèves** (évaluation)
- Intégrer la pratique de l'EPS dans le cadre des 108h annuelles pour tous les élèves
- Enrichir la culture sportive des élèves

Risques et dérives du partenariat

- Assimilation de l'EPS au sport ou aux activités sportives
- Risque d'entrisme (détection précoce, aspiration vers le club)
- Non-respect des principes et valeurs de l'école publique (gratuité, laïcité, neutralité)
- Entrée par les activités physiques plutôt que par les compétences à travailler en EPS
- Mauvaise adéquation des contenus aux attendus des programmes de l'école, notamment au socle commun et aux compétences générales
- Méconnaissance des élèves de la classe et de leurs besoins
- Non prise en compte de l'âge des élèves (propositions de contenu pas toujours adaptées)
- Risque d'externalisation de l'EPS : déconnexion avec la vie de la classe et les autres domaines d'enseignement
- Inadéquation des postures éducatives (langage inadapté, manque de bienveillance, …)

(Re)mobiliser le professeur des écoles dans l'enseignement de l'EPS

- **Planifier** son enseignement en concertation avec l'équipe, en lien avec le projet d'école et les besoins des élèves
- Construire des **rapports privilégiés** avec les élèves (engagement du corps, pratiques partagées, cadre différent)
- Inscrire l'enseignement au service de la **formation du citoyen**, de la **construction de l'autonomie** des élèves, pour que l'EPS contribue au **développement des Compétences Psycho Sociales**
- Inscrire l'enseignement de l'EPS dans le cadre de la polyvalence du professeur des écoles qui conserve la **responsabilité pédagogique** du déroulement de l'activité
- Valoriser cette **polyvalence** pour favoriser les croisements entre enseignements et privilégier les transferts de savoirs et de compétences dans le cadre d'un **enseignement explicite**
- Prendre en compte la connaissance des élèves pour **observer, évaluer, adapter, inclure, différencier**

Des outils pour l'observation d'une séance d'EPS avec un intervenant extérieur

Dans le cadre d'une intervention co-construite professeur des écoles/intervenant extérieur s'inscrivant dans une programmation annuelle équilibrée, certains indicateurs sont incontournables :

- Préparation de l'activité en amont : objectifs clairement définis en lien avec les programmes, matériel adapté, sécurité des installations et des situations proposées, ...

- Qualité de l'attitude pédagogique : langage approprié, tenue adaptée, respect des élèves, …

- Conduite de la séance : explicitation des objectifs, régulation et gestion (situations/groupe/temps/espace, …) différenciation, inclusion, feed-back et encouragements….

- Evaluation de la séance : acquisitions motrices, engagement de tous les élèves, …

- Analyse et perspectives : prise en compte des éléments observés sur le plan moteur, relationnel, affectif pour envisager des (ré)ajustements.

Voici deux exemples de grilles d'observation dont il est possible de s'inspirer pour construire ses propres outils :

- lien 1 : bulletin de visite intervenant extérieur 37
- lien 2 : bulletin de visite intervenant extérieur 29

Appuis règlementaires

Code de l'éducation article D321-13
Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992
Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017
Note de service du 28-2-2022 Contribution de l'école à l'aisance aquatique